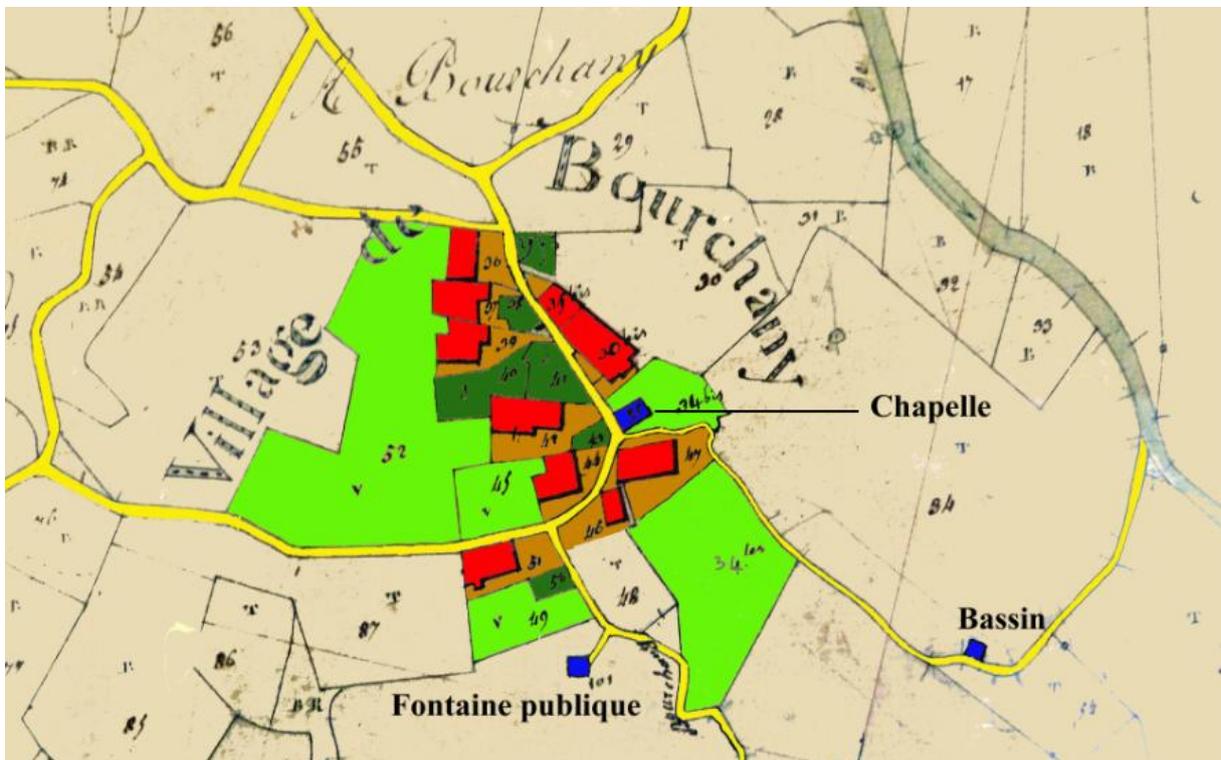


La g@zette

du Valbonnais

N° 149 – Mai 2020

La chapelle de Bourchany 1756 - 1757



■ vergers ■ jardins ■ bâtiments ■ cours ■ bât. publics ■ prés, bois ■ chemins

Nous sommes en 1756 et 1757... Mon ami Christian Beaume a trouvé aux Archives de l'Isère (Référence : ADI 4E440/287) des documents sur la chapelle de *Bourchenu*, hameau de Valbonnais, et a colorisé pour notre bon plaisir certaines feuilles de l'ancien cadastre dit cadastre napoléonien :

Chapelle de Bourchenu

A Monseigneur

Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque et prince de Grenoble.

Représente humblement le sieur curé de Valbonnais qu' honneste Pierre Bernard-Charles son paroissien a fait construire par un motif de piété, dans le village de Bourchenu, une chapelle en l'honneur de saint Pierre prince des apôtres de saint Bernard, laquelle il désire faire bénir si c'est le bon plaisir de sa grandeur de se permettre comme aussi que le saint Sacrifice y soit offert, le dit Pierre Bernard-Charles ayant a cette fin pourvue la dite chapelle de tous les ornements nécessaires. Il promet de plus de payer tous les ans par lui ou ses héritiers la rétribution selon qu'elle sera taxée par votre grandeur pour l'acquit de deux messes qui seront célébrées tous les ans par le sieur curé de Valbonnais, dans la dite chapelle. Il promet outre cela d'offrir sans cesse des prières ferventes au seigneur pour la conservation et propriété de votre grandeur monseigneur.

Josserand curé de Valbonnais pour le dit Pierre Bernard-Charles.

Vu la requête cy dessus nous permettons au sieur curé de Valbonnais de bénir la chapelle lorsqu'elle sera munie d'une pierre sacrée, des linges, livres décorations requises et des ornements et livres nécessaires, lui permettons aussi de bénir les ornements sacerdotaux, nappes d'autel, corporaux et autres appartenances de la dite chapelle et nous avons fixé et fixons a trente sols la contribution honoraire de chaque messe basse et permettons au dit sieur curé et ses successeurs, et autres prêtres a leur agrément et non autrement de célébrer la sainte messe en la dite chappelle en tous jours jusqu'au temps de notre prochaine visite en la paroisse de Valbonnais, en laquelle la précente nous sera représentée pour être par nous ordonnée plus amplement ce qu'il nous plaira à Grenoble le 3 novembre 1756.

Nous Jean de Coulet évêque et prince de Grenoble faisant actuellement notre visite épiscopale en la paroisse et confirmons notre décret cy dessus pour être exécuté selon la forme et teneur pour l'avenir pour tout le temps qu'il nous plaira et à nos successeurs nommé au dit lieu de Valbonnais ce 9 juillet 1757.

L'édit de 1749 n'empêchant pas les fondations et messes pour le repos des ames, celui qui propose de fonder deux messes dans la chapelle de saint Pierre et saint Bernard au hameau de Bourchenu peut en passer un acte devant nottaire de la pension annuelle de trois livres payables au sieur curé, bien entendu qu'il payera non seulement les frais de l'acte, controle et amortissement qui ne doivent pas être à la charge du curé. Lorsque l'acte sera fait il en remettra une expédition au curé ... que l'évêque approuvera et une autre expédition au secrétariat de l'évêché. Il sera bon de faire mettre dans l'acte de fondation que la pension ne pourra jamais être rachetable c'est un moyen de rendre à jamais stable la ... des deux messes.

Polémique au sujet de la gare de Valbonnais

Guillaume Benoist, directeur du Musée matheysin, m'envoie un article paru au début du XX^e :

En 1909, M. Guinard conseiller municipal de Valbonnais adresse la lettre suivante au journal le petit dauphinois pour apporter une rectification à une parution du lundi précédent :

Il y est dit et avoué, à la fin du premier paragraphe, que l'emplacement de la gare au quartier des écoles ne profiterait qu'à la moitié du bourg de Valbonnais. L'autre moitié des



électeurs seraient-ils au rang des parias ? Pourquoi ne satisfaire qu'une partie, alors que l'emplacement de cette gare à l'entrée du bourg – à l'ombre du château seigneurial – est celui de la logique et du bon sens pour tout esprit non prévenu et satisferait tout le monde sans exception. Par quelle aberration veut-on placer la gare à la sortie du bourg ? Que cache une telle prétention ? Grenoble, La Mure, pour ne citer que ces deux cas, ont-elles leur gare à la sortie ou à l'entrée ? Nous n'hésitons pas, quant à nous, à qualifier de parti-pris l'emplacement de la gare au quartier des écoles. La réalisation de ce projet serait une iniquité monstrueuse pour le bourg de Valbonnais et son adoption pourrait se traduire ainsi : « Messieurs les voyageurs, le chemin de fer vous dépose hors du bourg, dans les rues duquel il vous est interdit de circuler ; n'y jetez pas même un coup d'œil ; fuyez ce maudit patelin, montez lestement dans l'un des omnibus présents qui vous transportera rapidement vers des sites plus charmants ». Et le chemin de fer sera donc construit pour les hameaux des Engelas, Chabrant, La Roche et les communes en amont. Mais toi bourg de Valbonnais contentes-toi d'admirer le passage des wagons ; sois muet ; tes dix conseillers n'ont pas le droit de défendre tes intérêts ; tu n'as pas voix au chapitre ; le chemin de fer n'est pas créé pour toi ; je veux bien qu'il passe à proximité, mais je ne veux pas que les voyageurs s'arrêtent dans tes

murs ; voilà pourquoi la gare doit être à la sortie du bourg et non à l'entrée. Ainsi l'a décidé l'auteur de l'article. Faut-il que pour une mesquine et stupide rivalité de hameaux ou de communes, un bourg tout entier soit privé des avantages que peut procurer l'emplacement de la gare ? Nous ne le pensons pas et tout homme à l'esprit impartial sera de notre avis ; nous en appelons à la clairvoyance, à l'indépendance et au jugement des membres de la commission qui ne se laisseront pas détourner de leur devoir et de la légalité. Les deniers de l'Etat et du département doivent, en effet, servir à la collectivité et non à une fraction seulement au détriment de l'autre.

GUINARD,

Conseiller municipal à Valbonnais



Le chef de gare Vallier père, le convoyeur André Vernet, le conducteur du train Richiero et l'épicier Léon Berthier, père de Marcel. « *Je ne connais pas la personne dans la rue* » nous dit Roger Buisson, avant de nous raconter cette anecdote : « *Le chef de gare recevait par la ligne privée du chemin de fer les messages des résistants et les distribuait en vélo* ».

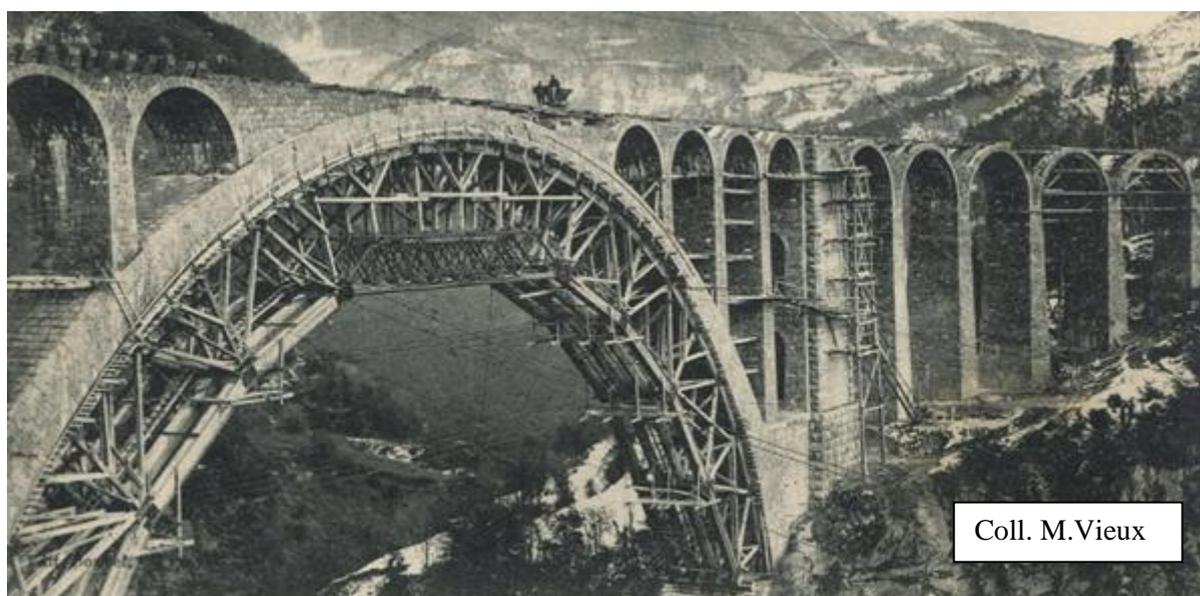


L'escapade vertigineuse d'un soldat du Périer



Le succès remporté par l'exposition de cartes postales anciennes des communes du Valbonnais, avec la nostalgie de ce train, franchissant le viaduc de la Roizonne, a permis de collecter de nombreuses anecdotes. Ainsi, j'ai rencontré Jean Faure à Chantepérier, dans le quartier de Fénestrelle. Il m'a raconté un épisode insolite de la vie de son grand-père paternel, qui exerçait le métier de colporteur...

Martin Louis Faure (1881- 1970), né le 21 mai 1881, épouse le 15 juin 1912 au Périer, Marie Madeleine Rousset Rousseton (1888-1951). En 1913, naît de cette union le futur père de Jean. L'ordre de mobilisation générale le rappelle à l'activité le 3 août 1914. Pauvre Martin, qui a 33 ans et doit quitter son foyer ! Quand pourra-t-il revoir sa femme et son petit ? Au cours d'une permission, il arrive en train à Grenoble, avale Laffrey en compagnie d'un compère. Son interminable course pédestre le mène devant le gigantesque viaduc de la Roizonne, en chantier : « *C'était impressionnant, on marchait à quatre pattes, avec le vide de chaque côté* ». Une traversée vertigineuse, préférée au cheminement au fonds du ravin...



Dans la maison du sieur Prieur à Valbonnais, à partir du 15 septembre 1711, une semaine après la *batterie* et le tumulte du *veu* de La Roche, défilent de nombreux témoins. La plume du greffier court, sans accent, sans ponctuation, menaçant les auteurs de faux témoignages de « *peyne de mort* », distillant quelques formules immuables et appelant le témoin à valider son témoignage, au terme de la relecture de sa déposition.

Dix-septième témoin :

Pierre Gonnet précepteur de la jeunesse de Valbonnais habitant audit lieu natif de Villard Danchère au mandement d'Oisans âgé d'environ quarante-cinq ans.



Dépose qu'il alla le jour dit au *veu* de La Roche et en y allant passa au village des Engellas où il entra dans la maison de la veuve de Claude Cros Besson hôtesse dudit lieu à laquelle il demanda du vin et trouva dans la maison de ladite Besson trois hommes de Beaumont qui buvaient ensemble dont l'un était le maréchal de Malbuisson et ne sait le nom des autres et quelques moments après il en arriva encore trois autres qui sont de même de Beaumont mais qu'il ne les connaît pas par leur nom qui se joignirent pour boire tous ensemble et ... les trois qui étaient les premiers leur disant d'où venait qu'ils avaient tant tardé d'arriver à quoi ils répondirent qu'ils s'étaient reposés au lieu des Verneys avec des filles après quoi lesdit trois qui étaient venus les derniers mirent des bouquets sur la table qu'ils partagèrent et en firent

six qu'ils attachèrent avec des rubans à la boutonnière de leur justaucorps et le maréchal de Malbuisson dit aux autres de prendre garde qu'on ne prit pas le ruban de leur violon et que le premier qui voudrait s'approcher pour cela de la charger et un des autres qui était à ladite troupe dit à l'instant ils n'ont qu'à s'approcher je m'appelle sans quartier et le déposant ayant vu sortir du cabaret pour s'en aller à La Roche où il entendit la grande messe et laissa les de Beaumont dans ledit cabaret ayant ouï dire depuis et dans le temps qu'on allait donner la bénédiction après vêpres le bruit se répandit que lesdit garçons de Beaumont avaient maltraité ceux de Valbonnais et entre autre le nommé Pierre Durand Prieur valet de sieur Claude Cros que l'on disait être mort [...]

Dix-huitième témoin :

Laurence Dauron fille à feu Jean native et habitante des Engellas âgée d'environ trente-cinq ans.

Dépose que le jour dit s'en allant à La Roche pour y entendre vêpres et la bénédiction accompagnée de Margueritte Desmollins et étant dans l'endroit appelé la croix du temple elle vit une troupe des gens de Beaumont dont elle ne sait le nom y en ayant vu qui portaient un chapeau bordé qui se battaient avec un autre de la troupe dans laquelle il y avait plusieurs filles qui étaient mêlées avec eux et qu'en voulaient les séparer auxquelles on avait déchiré leurs linges et celui qui avait ledit chapeau bordé paraissait le plus animé les dites filles et autres qui étaient avec eux tachant toujours de l'arrêter et en jurant et reniant le saint nom de Dieu il dit plusieurs fois que n'ai-je mon sabre après quoi la déposante s'en allant à La Roche elle se réfléchit en chemin et appréhendant quelque accident de feu pour son village s'en retourna aux Engellas et étant au plus haut du village elle entendit dire que les garçons de Beaumont avaient battu et maltraité le valet de Claude Cros et quelques autres et s'étant retirée dans sa maison elle ne vit plus paraître personne [...]

(à suivre)

Depuis son N° 145, la gazette du Valbonnais feuilletonne la fameuse *batterie* du *veu* de La Roche (vogue, bénédiction, fête mariale du jour de la naissance de ND...) du mardi 8 septembre 1711, une retentissante affaire criminelle qui avait défrayé la chronique dans le mandement de Valbonnais et ses alentours. Une bonne pratique de l'histoire exige de conserver en permanence une attitude critique à l'égard de nos sources (ADI 14 B 798). Nous avons décidé de publier *in extenso* ou presque les témoignages écrits de cette longue enquête, plutôt que de la résumer. Après avoir recueilli les documents aux Archives de l'Isère, Christian Beaume les a transcrit en respectant le plus possible la forme initiale d'un texte sans accent ni ponctuation, au risque de dérouter nos lecteurs.